

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/55

Conseil municipal du mardi 10 décembre 2024

Date de convocation du conseil municipal : 6 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Aurélie GUTIERREZ, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Benoit DUVAL donne pouvoir à André BROTTET ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Patrick Marchand ; Sébastien BOUCHARD donne pouvoir à Didier COQUARD ; Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurélie GUTIERREZ ;

Membres absents : Benjamin METELLY ; Laurence SPAHR

OBJET : Décision modificative n°3 – EXERCICE 2024
--

Rapport pour information :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits dans les différents chapitres du budget principal.

Pour la section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte :

Les dépenses supplémentaires suivantes, liées à différents marchés de travaux ou devis :

- Des opérations patrimoniales
- L'extension du Groupe scolaire (avenants),

Les dépenses sont listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ces dépenses seront couvertes par des recettes supplémentaires d'investissement :

- Des opérations patrimoniales, pour un montant équivalent
- Deux subventions départementales

Ces recettes sont elles aussi listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2024/11 du conseil municipal en date du 15 mars 2024 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération n°2024/26 du conseil municipal en date du 15 juin 2024 approuvant la décision modificative n°1
Vu la délibération n°2024/35 du conseil municipal en date du 23 juillet 2024 approuvant la décision modificative n°2

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°3 et détaillées dans le tableau en annexe

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits Philippe TISSOT

Pour extrait certifié conforme

Certifié conforme compte tenu de la publication
et de la transmission en préfecture le
12 décembre 2024



Section d'Investissement			
Article	Chapitre	Libellé	Dépenses
231	041	Opérations patrimoniales	100 325,10 €
231	2101 (23)	Immobilisations corporelles en cours	37□000,00 €
Total section Dépenses :			137 325,10 €
Article	Chapitre	Libellé	Recettes
203	041	Opérations patrimoniales	100 325,10 €
1383	2107	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Départements	12 500,00 €
1383	2104	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Départements	24□500,00 €
Total section Recettes :			137□325,10 €